

WEEE Notice

The Directive on Waste Electrical and Electronic Equipment (WEEE), which entered into force as European law on 14/02/2014, resulted in a major change in the treatment of electrical equipment at end-of-life.

The purpose of this Directive is, as a first priority, the prevention of WEEE, and in addition, to promote the reuse, recycling and other forms of recovery of such wastes so as to reduce disposal. The WEEE logo on the product or on its box indicating collection for electrical and electronic equipment consists of the crossed-out wheeled bin, as shown below.



This product must not be disposed of or dumped with your other household waste. You are liable to dispose of all your electronic or electrical waste equipment by relocating over to the specified collection point for recycling of such hazardous waste. Isolated collection and proper recovery of your electronic and electrical waste equipment at the time of disposal will allow us to help conserving natural resources. Moreover, proper recycling of the electronic and electrical waste equipment will ensure safety of human health and environment. For more information about electronic and electrical waste equipment disposal, recovery, and collection points, please contact your local city center, household waste disposal service, shop from where you purchased the equipment, or manufacturer of the equipment.

RoHS Compliance

This product is in compliance with Directive 2011/65/EU of the European Parliament and of the

Council of 8 June 2011 on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment.

For Products That Include Batteries

EU Batteries Directive 2013/56/EU

A new battery directive 2013/56/EU on Battery and Accumulator replacing directive entered into force on the 01/07/2015. The directive applies to all types of batteries and accumulators (AA, AAA, button cells, lead acid, rechargeable packs) including those incorporated into appliances except for military, medical and power tool applications. The directive sets out rules for collection, treatment, recycling and disposal of batteries, and aims to prohibit certain hazardous substances and to improve environmental performance of batteries and all operators in the supply chain.

Instructions for Users on Removal, Recycling and Disposal of Used Batteries

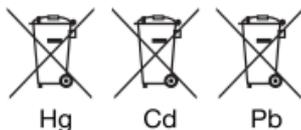
To remove the batteries from your equipment or remote control, reverse the procedure described in the owner's manual for inserting batteries. For products with a built-in battery that lasts for the lifetime of the product, removal may not be possible for the user. In this case, recycling or recovery centers handle the dismantling of the product and the removal of the battery. If, for any reason, it becomes necessary to replace such a battery, this procedure must be performed by authorized service centers. In the European Union and other locations, it is illegal to dispose of any battery with household trash. All batteries must be disposed of in an environmentally sound manner. Contact your local waste-management officials for information regarding the environmentally sound collection, recycling and disposal of used batteries.

WARNING: Danger of explosion if battery is incorrectly replaced. To reduce risk of fire or burns, don't disassemble, crush, puncture, short external contacts, expose to temperature above 60°C

(140°F), or dispose of in fire or water. Replace only with specified batteries. The symbol indicating 'separate collection' for all batteries and accumulators shall be the crossed-out wheeled bin shown below:



In case of batteries, accumulators and button cells containing more than 0.0005 % mercury, more than 0.002 % cadmium or more than 0.004 % lead, shall be marked with the chemical symbol for the metal concerned: Hg, Cd or Pb respectively. Please Refer to the below symbol:



WARNING

DO NOT INGEST BATTERY, CHEMICAL BURN HAZARD [The remote control supplied with] This product contains a coin/button cell battery. If the coin/button cell battery is swallowed, it can cause severe internal burns in just 2 hours and can lead to death. Keep new and used batteries away from children. If the battery compartment does not close securely, stop using the product and keep it away from children. If you think batteries might have been swallowed or placed inside any part of the body, seek immediate medical attention.

For All Products Except Those with Wireless Operation:

HARMAN International hereby declares that this equipment is in compliance with the EMC

2014/30/EU Directive, LVD 2014/35/EU Directive, ErP 2012/27/EU Directive and RoHS 2011/65/EU Directive. The declaration of conformity may be consulted in the support section of our Web site, accessible from www.jbl.com.

For All Products with Wireless Operation:

HARMAN International hereby declares that this equipment is in compliance with the essential requirements and other relevant provisions of Directive 2014/53/EU, ErP 2012/27/EU Directive and RoHS 2011/65/EU Directive. The declaration of conformity may be consulted in the support section of our Web site, accessible from www.jbl.com.

HARMAN

HARMAN International Industries, Incorporated
8500 Balboa Boulevard, Northridge, CA 91329 USA
516.255.4545 (USA only)

HARMAN International Industries, Incorporated. All rights reserved. JBL is a trademark of HARMAN International Industries, Incorporated, registered in the United States and/or other countries. Features, specifications and appearance are subject to change without notice.



www.jbl.com

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Tous les produits :

1. Lisez attentivement ces instructions.
2. Conservez-les pour vous y reporter en cas de besoin.
3. Respectez toutes les mises en garde.
4. Suivez toutes les instructions.
5. N'obstruez aucun orifice de ventilation. Installez cet appareil conformément aux instructions du fabricant.
6. Ne l'installez pas à proximité de sources de chaleur, à savoir radiateurs, bouches d'air chaud, fourneaux ou autres appareils générant de la chaleur, notamment des amplificateurs.
7. Ne négligez pas les consignes de sécurité relatives à la fiche polarisée ou de mise à la terre. Une fiche polarisée dispose de deux broches, l'une plus large que l'autre. Une fiche de mise à la terre dispose de deux broches et d'une troisième pour la mise à la terre. La troisième broche, la plus large, est destinée à assurer la sécurité de l'utilisateur. Si la fiche fournie n'est pas adaptée à votre prise secteur, faites appel à un électricien pour qu'il remplace la prise obsolète.
8. Évitez de marcher sur le câble d'alimentation ou de le tordre, en particulier au niveau des fiches, des prises de courant et du point de sortie de l'appareil.
9. Utilisez uniquement les supports de fixation/accessoires spécifiés par le fabricant.
10. Utilisez uniquement le chariot, le pied, le trépied, la console ou le support spécifiés par le fabricant ou vendus avec l'appareil. Lorsque vous utilisez un chariot, déplacez l'ensemble chariot/appareil avec soin afin d'éviter que le chariot ne se renverse et blesse quelqu'un.
11. Débranchez l'appareil pendant un orage ou en cas d'inutilisation prolongée.
12. Pour éteindre complètement l'appareil, débranchez le cordon d'alimentation de la prise secteur.
13. Vous devez pouvoir accéder facilement à la prise secteur pour débrancher le cordon d'alimentation.
14. N'exposez pas les piles à une chaleur excessive; veillez par exemple à ne pas les laisser au soleil, à ne pas les jeter au feu ou à ne pas les exposer à une source de chaleur.



MISE EN GARDE

RISQUE D'ÉLECTROCUTION NE PAS OUVRIR.



L'ÉCLAIR FLÉCHÉ DANS UN TRIANGLE ÉQUILATÉRAL AVERTIT L'UTILISATEUR DE LA PRÉSENCE D'UNE TENSION DANGEREUSE NON ISOLÉE À L'INTÉRIEUR DE L'APPAREIL D'UNE PUISSANCE SUFFISANTE POUR CONSTITUER UN RISQUE D'ÉLECTROCUTION.



LE POINT D'EXCLAMATION DANS UN TRIANGLE ÉQUILATÉRAL AVERTIT L'UTILISATEUR DE LA PRÉSENCE D'INSTRUCTIONS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN IMPORTANTES DANS LA DOCUMENTATION QUI ACCOMPAGNE L'APPAREIL.

AVERTISSEMENT : POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INCENDIE OU D'ÉLECTROCUTION, N'EXPOSEZ PAS CET APPAREIL À LA PLUIE OU À L'HUMIDITÉ.

DÉCLARATION DE LA FCC ET D'IC À L'ATTENTION DES UTILISATEURS (ÉTATS-UNIS ET CANADA UNIQUEMENT)

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) Cet appareil ne doit pas provoquer d'interférences nuisibles; et (2) cet appareil doit accepter toutes les interférences reçues, y compris celles susceptibles d'entraîner un dysfonctionnement de l'appareil.

CAN ICES-3(B)/NMB-3(B)

Déclaration de la Federal Communication Commission sur les interférences

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites applicables aux appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et diffuse des ondes radio; s'il n'est pas installé ni utilisé conformément aux instructions dont il fait l'objet, il risque de provoquer des interférences gênantes avec les communications radio. Toutefois, rien ne garantit l'absence d'interférences dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences avec la réception radio ou télévision (ce qu'il est possible de déterminer en mettant l'équipement hors tension, puis à nouveau sous tension), nous invitons l'utilisateur à tenter de corriger le problème en prenant l'une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance séparant l'équipement et le récepteur;
- Connecter l'équipement à un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté;
- S'adresser au revendeur ou à un technicien radiotélévision expérimenté pour obtenir de l'aide.

Mise en garde : les modifications ou changements non expressément approuvés par JBL peuvent entraîner l'annulation du droit d'utilisation de cet appareil.

Produits qui transmettent de l'énergie en radiofréquence :

INFORMATIONS DE LA FCC ET D'IC À L'ATTENTION DES UTILISATEURS

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Conformité des appareils de radiocommunication aux limites d'exposition humaine aux radiofréquences

L'ordinateur utilise des antennes intégrales à faible gain qui n'émettent pas un champ électromagnétique supérieur aux normes imposées par Santé Canada et États-Unis pour la population.

Consultez le Code de sécurité 6 sur le site Internet de Santé Canada à l'adresse suivante : <http://www.hc-sc.gc.ca/> L'énergie émise par les antennes reliées aux cartes sans fil respecte la limite d'exposition aux radiofréquences telle que définie par Industrie Canada dans la clause 4.1 du document CNR-102, version 5. Les tests DAS sont effectués en utilisant les positions recommandées par la FCC/CNR avec le téléphone émet à la puissance certifiée maximale dans toutes les bandes de fréquences testées sans distance à l'attache loin du corps. Non-respect des restrictions ci-dessus peut entraîner une violation des directives de la FCC/CNR.

Produits munis de récepteurs radio pouvant faire appel à une antenne externe (ÉTATS-UNIS UNIQUEMENT) :

Mise à la terre de l'antenne ou du système de câblodistribution

Si vous connectez une antenne extérieure ou un système de câblodistribution à cet appareil, assurez-vous qu'ils ont été mis à la terre de façon à assurer une protection contre les surtensions et les charges électrostatiques. La section 810 du National Electrical Code (NEC), ANSI/NFPA n° 70-1984, fournit des informations sur la mise à la terre du mât d'antenne et de la structure de soutien, sur la mise à la terre du fil d'entrée vers une unité de décharge de l'antenne, sur la taille des conducteurs de mise à la terre, sur la connexion aux prises de terre et sur les caractéristiques requises pour la prise de terre.

Remarque à l'attention de l'installateur du système de câblodistribution:

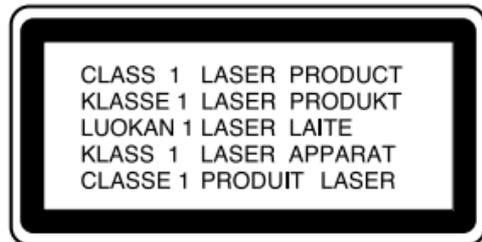
ce rappel vise à attirer l'attention de l'installateur du système de câblodistribution sur l'article 820-40 du NEC, qui fournit des directives sur une mise à la terre appropriée et qui, en particulier, précise que le fil de mise à la terre doit être branché au système de mise à la terre de l'édifice aussi près que possible de l'entrée du système de câblodistribution.

Lecteurs CD/DVD/Blu-ray Disc™ :

Mise en garde :

Cet appareil utilise un système laser. Pour éviter de vous exposer directement au rayon laser, n'ouvrez pas le boîtier ou ne tentez pas de contourner les mécanismes de sécurité visant à vous protéger.

NE REGARDEZ PAS DIRECTEMENT LE RAYON LASER. Pour utiliser correctement ce produit, lisez attentivement le mode d'emploi et conservez-le afin de vous y reporter en cas de besoin. Si l'appareil nécessite une maintenance ou une réparation, contactez votre centre de services local JBL. Confiez les réparations uniquement à un technicien qualifié.



À L'ATTENTION DE TOUS LES PAYS DE L'UE :

Produits munis d'une prise de sortie audio

Prévention de la perte d'audition



Mise en garde : Les utilisateurs s'exposent à une perte d'audition irréversible s'ils utilisent leurs oreillettes ou leurs casques à un volume élevé de façon régulière et continue.

Pour la France, cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites de niveau de pression acoustique décrites dans les normes NF EN 50332-1:2013 et EN 50332-2:2013, en application de l'Article L.5232-1.

Remarque : pour éviter les pertes d'audition, n'utilisez pas ce produit à un volume élevé pendant de longues périodes.

Avis concernant les DEEE

La directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), adoptée comme loi européenne le 14/02/2014, a supposé un important changement dans le traitement des équipements électriques en fin de vie.

L'objectif principal de cette directive est de prévenir les DEEE et de favoriser la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération de ces déchets afin de réduire la mise au rebut. Le logo des DEEE apposé sur cet équipement ou sur son emballage, qui indique la collecte des équipements électriques et électroniques, est représenté sous la forme d'une poubelle barrée, comme indiqué ci-dessous.



Ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Il vous incombe de mettre au rebut tous vos équipements électriques et électroniques en fin de vie en vous rendant à un point de collecte approprié en vue de les recycler. Une collecte isolée et une récupération appropriée de vos déchets d'équipements électriques ou électroniques au moment de la mise au rebut nous permettent de contribuer à la préservation des ressources naturelles. Par ailleurs, un recyclage approprié des déchets d'équipements électriques ou électroniques assure la protection de la santé humaine et de l'environnement. Pour obtenir de plus amples informations sur la mise au rebut, la récupération et les points de collecte des déchets d'équipements électriques ou électroniques, contactez votre mairie, votre service de collecte des déchets, le magasin qui vous a vendu l'équipement, ou le fabricant du produit.

Conformité à la directive relative à l'utilisation de certaines substances dangereuses

Cet appareil est conforme à la directive 2011/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 8

juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Produits incluant des piles ou accumulateurs

Directive 2013/56/EU relative aux piles et accumulateurs

La nouvelle directive 2013/56/EU relative aux piles et accumulateurs est entrée en vigueur le 1/07/2015. Cette directive s'applique à tous les types de piles et accumulateurs (AA, AAA, pile bouton, pile/accumulateur plomb-acide, pile/accumulateur rechargeable), notamment à ceux incorporés dans les appareils électriques, sauf si ces derniers sont utilisés à des fins militaires ou médicales, ou s'il s'agit d'outils électriques. Cette directive établit des règles pour la collecte, le traitement, le recyclage et la mise au rebut des piles et accumulateurs; elle vise par ailleurs à interdire certaines substances dangereuses et à améliorer les performances environnementales des piles et accumulateurs et de tous les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement.

Instructions de retrait, de mise au rebut et de recyclage des piles et accumulateurs usagés

Pour retirer les piles de votre équipement ou de la télécommande, inversez la procédure d'insertion des piles décrite dans le mode d'emploi.

Cette procédure est impossible sur les équipements munis d'une batterie intégrée dont la durée de vie correspond à celle du produit. Dans ce cas, les centres de recyclage ou de récupération sont chargés du démantèlement du produit et du retrait de la batterie. Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez remplacer ce type de batterie, adressez-vous à un centre de services autorisé.

Dans l'Union européenne et dans d'autres régions, il est illégal de jeter les piles ou accumulateurs usagés avec les ordures ménagères. Les piles et accumulateurs doivent être mis au rebut dans le respect de l'environnement. Contactez l'entreprise chargée de la gestion des déchets pour obtenir de plus amples informations sur la collecte, le recyclage et la mise au rebut écologiques des piles et accumulateurs usagés.

AVERTISSEMENT : danger d'explosion si la pile n'est pas correctement remplacée. Pour réduire les risques de brûlure ou d'incendie, veillez à ne pas démonter, écraser, percer ou court-circuiter la pile, l'exposer à une température supérieure à 60 °C (140 °F), ou la jeter au feu ou dans l'eau. Lorsque vous remplacez les piles, utilisez uniquement les piles spécifiées. Le symbole de la poubelle barrée, illustré ci-dessous, indique la collecte séparée de l'ensemble des piles et accumulateurs :



Les piles, accumulateurs ou piles boutons contenant plus de 0,0005 % de mercure, plus de 0,002 % de cadmium ou plus de 0,004 % de plomb doivent être accompagnés du symbole chimique correspondant au métal concerné : Hg, Cd ou Pb, respectivement. Reportez-vous au symbole ci-dessous :



Hg



Cd



Pb

AVERTISSEMENT : Ne pas ingérer BATTERIE, BURN RISQUE CHIMIQUE [La télécommande fournie avec] Ce produit contient une pile pièce / bouton. Si la pile pièce / bouton est avalé, il peut causer des brûlures internes graves en seulement 2 heures et peut conduire à la mort. Gardez piles neuves et usagées de portée des enfants. Si vous pensez que les batteries pourraient avoir été avalé ou placé à l'intérieur d'une partie du corps, consulter immédiatement un médecin.

Tous les produits, hormis ceux qui fonctionnent sans fil :

HARMAN International déclare que cet équipement est conforme à la directive 2014/30/EU concernant la compatibilité électromagnétique, à la directive 2014/35/EU relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension, à la directive 2009/125/CE établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie, et à la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Vous pouvez consulter la déclaration de conformité à la section Support de notre site Web, à l'adresse www.jbl.com.

Tous les produits, y compris ceux qui fonctionnent sans fil :

HARMAN International déclare que cet équipement est conforme aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes de la directive 2014/53/EU concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications, à la directive 2012/27/EU établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie, et à la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Vous pouvez consulter la déclaration de conformité à la section Support de notre site Web, à l'adresse www.jbl.com.

HARMAN

HARMAN International Industries, Incorporated
8500 Balboa Boulevard, Northridge, CA 91329 USA
516.255.4545 (USA only)

HARMAN International Industries, Incorporated. Tous droits réservés. JBL est une marque de commerce de HARMAN International Industries, Incorporated, déposée aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Les fonctions, les spécifications et l'apparence sont sujettes à modification sans avis préalable.



www.jbl.com